

RCS : FREJUS  
Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00445  
Numéro SIREN : 512 428 632  
Nom ou dénomination : SOCIETE MARITIME COTE D AZUR

Ce dépôt a été enregistré le 12/08/2019 sous le numéro de dépôt 4351

SAS SOCIETE MARITIME COTE D'AZUR SMCA

BOULEVARD DES COLLINES  
HOTEL DE BEAUVALLON  
83310 GRIMAUD

## DOSSIER FISCAL

comptes certifiés conformes,  
le président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Q. L.' or similar, written in a cursive style.

### **IN EXTENSO PROVENCE**

259 RUE LAVOISIER  
BP 9 ZI TOULON EST  
83210 LA FARLEDE  
04.94.08.73.20

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE MARITIME COTE D'AZUR SMCA Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise : BOULEVARD DES COLLINES 83310 GRIMAUD Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 5 1 2 4 2 8 6 3 2 0 0 0 1 6

Néant  \*

				Exercice N clos le, <u>13 11 22 01 8</u>		N-1 <u>13 11 22 01 7</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	259 714	137 860	169 477	
Immobilisations en cours	AV	AW					
Avances et acomptes	AX	AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	2 061	2 061	2 061	
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>399 635</b>	<b>259 714</b>	<b>139 921</b>	<b>171 538</b>	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
En cours de production de biens		BN	BO				
En cours de production de services		BP	BQ				
Produits intermédiaires et finis		BR	BS				
Marchandises		BT	BU				
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW				
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	6 736	9 440		
	Autres créances (3)	BZ	CA	80 182	35 630		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG	35 124	7 487		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	9 240	9 953		
<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>131 282</b>	<b>131 282</b>	<b>62 510</b>			
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>530 917</b>	<b>259 714</b>	<b>271 203</b>	<b>234 048</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	2 061	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks			Créances		

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE MARITIME COTE D'AZUR SMCA

Néant  \*

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 207 460.....)	DA	207 460	207 460	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF	12	12	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	( 63 782 )		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	11 879	( 63 782 )	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	155 568	143 690	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	79 126	23 233	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	20 927	53 351	
	Dettes fiscales et sociales	DY	9 435	11 920	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	6 147	1 855	
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	115 635	90 359		
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	271 203	234 048		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	36 509	67 126	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE MARITIME COTE D'AZUR SMCA		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
		FA	FB	FC			
		FD	FE	FF			
		FG	FH	FI			
		FJ	FK	FL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*						
	Production vendue	biens*					
		services*	63 414	73 662	137 076	131 567	
	Chiffres d'affaires nets*	63 414	73 662	137 076	131 567		
	Production stockée*						
	Production immobilisée*						
	Subventions d'exploitation						
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				3 698	1 717	
	Autres produits (1) (11)				0	1	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	140 774	133 285
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						
	Variation de stock (marchandises)*						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				108 070	112 450	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				1 084	1 238	
	Salaires et traitements*				40 916	44 406	
	Charges sociales (10)				4 779	5 010	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	31 617	30 668
			- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD					
	Autres charges (12)				1	1	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	186 468	193 772	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	(45 694)	(60 488)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	5	5
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN	5	1
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	9	6	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	893	3 224
	Différences négatives de change				GS	44	76
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	937	3 300	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	(928)	(3 295)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	(46 621)	(63 782)	

Désignation de l'entreprise :		SAS SOCIETE MARITIME COTE D'AZUR SMCA		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	60 000		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	60 000		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 500		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	1 500		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		II	58 500		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	200 783	133 290	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	188 905	197 073	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	11 879	(63 782)	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP		
		- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			3 224
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	3 698	1 717	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Gain proces - transaction				60 000	
rappel TVA controle fiscal			1 500		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## **SOCIETE MARITIME COTE D'AZUR**

Société par actions simplifiée  
au capital de 207.460 euros  
Siège social : Hôtel Le Beauvallon – Boulevard des Collines  
83310 Grimaud

512 428 632 R.C.S Fréjus

### **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 9 MAI 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

le 9 mai,

La soussignée : Madame Leila Elling

Agissant en qualité de Président de la société Société Maritime Côte d'Azur, société par actions simplifiée au capital de 207.460 euros et dont le siège social est situé Hôtel Le Beauvallon –Boulevard des Collines - 83310 Grimaud,

Après avis au commissaire aux comptes, a pris les décisions suivantes :

#### **1. Examen et arrêté des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2018**

Le Président, connaissance prise du bilan et du compte de résultat établis pour l'exercice social clos le 31 décembre 2018, ainsi que du projet de rapport de gestion qui a été préparé pour être soumis à l'associé unique, arrête lesdits comptes faisant apparaître un bénéfice net comptable de 11.879 euros.

Le Président décide de proposer à l'associé unique d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

- la somme de 594 euros à la réserve légale,
- le solde, soit la somme de 11.285 au compte de report à nouveau dont le solde débiteur sera ramené de (63.782) euros à (52.497) euros.

#### **2. Fixation de l'ordre du jour des décisions à prendre par l'associé unique**

Le Président décide de fixer comme suit l'ordre du jour des décisions à prendre par l'associé unique le 28 juin 2019 :

- lecture des rapports de la Présidente et du commissaire aux comptes ;
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et affectation du résultat ;
- liste des conventions conclues avec les dirigeants de la société visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;
- quitus à la Présidente ;

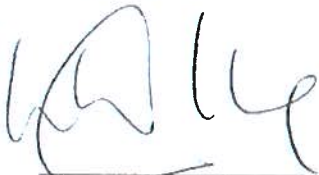
- renouvellement du mandat de la Présidente ; détermination des pouvoirs et fixation de la rémunération de la Présidente ;
- questions diverses.

Le Président arrête ensuite définitivement les termes du rapport de gestion qu'il présentera à l'associé unique ainsi que du texte des décisions qui seront proposées à l'associé unique.

Un exemplaire de chacun de ces documents sera mis à la disposition de l'associé unique et du commissaire aux comptes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Leila Elling', written over a horizontal line.

Leila Elling



**SOCIETE MARITIME COTE D'AZUR**

Société par actions simplifiée  
au capital de 207.460 euros  
Siège social : Hôtel Le Beauvallon – Boulevard des Collines  
83310 Grimaud

512 428 632 R.C.S Fréjus

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIÉ  
UNIQUE DU 28 JUIN 2019**

**(affectation du résultat)**

**Première décision**

L'associé unique, ayant lu le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes, approuve lesdits rapports, ainsi que l'inventaire, le bilan et le compte de résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui sont été soumis, de même que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net comptable de 11.879 euros.

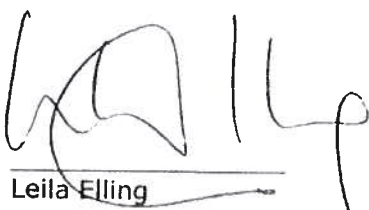
L'associé unique décide d'affecter ce bénéfice net comptable comme suit :

- la somme de 594 euros à la réserve légale,
- le solde, soit la somme de 11.285 au compte « report à nouveau » dont le solde déficitaire sera ainsi ramené de (63.782) euros à (52.497) euros.

L'associé unique rappelle, en application des dispositions légales et statutaires, que la Société n'a distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Extrait certifié conforme,  
La Présidente

  
Leila Elling

**Eric TOFFART**

**Commissaire aux comptes  
Expert Comptable**

## **SOCIETE MARITIME COTE D'AZUR**

### **SMCA**

Société par actions simplifiée au capital de 207.460,00 €  
Siège social : Boulevard des collines  
83310 GRIMAUD  
R.C.S : FREJUS 512 428 632

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**  
Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Actionnaire,

## **I. Opinion sur les comptes annuels**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société par actions simplifiée SOCIETE MARITIME COTE D'AZUR - SMCA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. Fondement de l'opinion**

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **III Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas d'autres commentaires que ceux exprimés pour émettre l'opinion ci-dessus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

#### **V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

#### **VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

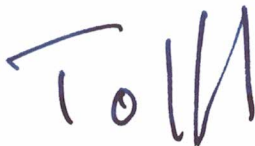
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 20 juin 2019



**Éric TOFFART**  
**Commissaire aux Comptes**

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE MARITIME COTE D'AZUR SMCA Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise BOULEVARD DES COLLINES 83310 GRIMAUD Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 5 1 2 4 2 8 6 3 2 0 0 0 1 6 Néant  \*

				Exercice N clos le,	N-1	
		Brut	Amortissements, provisions	3 1 1 2 2 0 1 8	3 1 1 2 2 0 1 7	
		1	2	Net	Net	
				3	4	
Capital souscrit non appelé (I)	AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	397 574	259 714	137 860
Immobilisations en cours	AV	AW				
Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières*	BH	BI	2 061		2 061	2 061
<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>399 635</b>	<b>259 714</b>	<b>139 921</b>	<b>171 538</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	6 736	6 736
CREANCES	Autres créances (3)	BZ	CA	80 182	80 182	35 630
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	35 124	35 124	7 487
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	9 240	9 240	9 953
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>131 282</b>	<b>131 282</b>	<b>62 510</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>530 917</b>	<b>259 714</b>	<b>271 203</b>	<b>234 048</b>	
Revois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	2 061	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group



Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE MARITIME COTE D'AZUR SMCA

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....207...460.....)	DA	207 460	207 460	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/> )	DF	12	12	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/> )	DG			
	Report à nouveau	DH	(63 782)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	11 879	(63 782)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
<b>TOTAL (I)</b>	DL	155 568	143 690		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/> )	DV	79 126	23 233	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	20 927	53 351	
	Dettes fiscales et sociales	DY	9 435	11 920	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	6 147	1 855	
Compte régul.	EB				
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	115 635	90 359	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	271 203	234 048	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	36 509	67 126	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE MARITIME COTE D'AZUR SMCA

Néant  \*

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC			
	Production vendue	} biens*	FD		FE	FF		
			} services*	FG	63 414	FH	73 662	FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		63 414	FK	73 662	FL	137 076
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	3 698	1 717	
	Autres produits (1) (11)				FQ	0	1	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	140 774
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	108 070	112 450	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	1 084	1 238	
	Salaires et traitements*				FY	40 916	44 406	
	Charges sociales (10)				FZ	4 779	5 010	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*			GA	31 617	30 668
				} - dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)				GE	1	1	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	186 468	193 772
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	(45 694)	(60 488)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	5	5	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN	5	1	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	9	6
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	893	3 224	
	Différences négatives de change				GS	44	76	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	937	3 300
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(928)	(3 295)
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	(46 621)	(63 782)



Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE MARITIME COTE D'AZUR SMCA

Néant  \*

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	60 000			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	60 000			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 500			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	1 500			
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	58 500			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK				
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	200 783	133 290		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	188 905	197 073		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	11 879	(63 782)		
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP			
		- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			3 224	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	3 698	1 717		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N				
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Gain proces - transaction				60 000		
rappel TVA controle fiscal		1 500				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE MARITIME COTE D'AZUR SMCA										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *					KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV		KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	397 574	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	397 574	LO		LP			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
	Autres participations					8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	2 061	IU		IV			
	TOTAL IV					LQ	2 061	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	399 635	ØH		ØJ				

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		3			
						par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		4			
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	397 574	MR	397 574
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
TOTAL III			IY		NG		NH	397 574	NI	397 574	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	2 061	2G	2 061
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	2 061	2H	2 061
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	399 635	ØM	399 635	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

(Ne pas reporter le montant des ceintures)\*



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE MARITIME COTE D'AZUR SMCA Néant  \*

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)\*

Table with columns: IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES, Montant des amortissements au début de l'exercice, Augmentations : dotations de l'exercice, Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises, Montant des amortissements à la fin de l'exercice. Rows include Frais d'établissement, Autres immobilisations incorporelles, Terrains, Constructions, Installations techniques, etc.

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Table with columns: Immobilisations amortissables, DOTATIONS (Colonnes 1-3), REPRISES (Colonnes 4-6), Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice. Rows include Frais établissement, Autres immob. incorporelles, Terrains, Constructions, etc.

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES\*. Columns: Montant net au début de l'exercice, Augmentations, Dotations de l'exercice aux amortissements, Montant net à la fin de l'exercice. Rows: Frais d'émission d'emprunt à étaler, Primes de remboursement des obligations.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE MARITIME COTE D'AZUR SMCA

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE MARITIME COTE D'AZUR SMCA

Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	2 061	UV	2 061	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	6 736		6 736						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	2 559		2 559					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	14 458		14 458					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	63 165		63 165						
	Charges constatées d'avance	VS	9 240		9 240						
	<b>TOTAUX</b>			VT	98 219	VU	98 219	VV			
RENVOS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	79 126		(0)						79 126
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	20 927		20 927						
Personnel et comptes rattachés		8C	4 333		4 333						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 320		3 320						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 782		1 782						
Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	6 147		6 147						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	115 635	VZ	36 509					79 126
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	55 893	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						